

Combien de réunion de conseil d'administration doit-on tenir sur une année scolaire ?

- Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'Ogec, les statuts type Ogec préconisent de tenir au moins trois réunions par année scolaire.
- Un rythme de 5 réunions annuelles est recommandé, pour traiter entre autres des sujets suivants :
 - Fin septembre/début octobre : le CA de la rentrée scolaire au cours duquel le chef d'établissement fait un point sur la rentrée, et le CA arrête le budget d'exécution de l'année scolaire qui débute et signe les délégations au chef d'établissement s'il vient d'être nommé à la rentrée scolaire. Le conseil s'assure que des procédures de contrôle interne sont en place.
 - En novembre, avant l'AGO : le CA d'arrêté des comptes de l'exercice clos (année scolaire n-1/n)
 - En novembre / décembre : un CA de renouvellement du bureau, qui se tient à la suite de l'AGO qui valide les comptes de l'Ogec, et élit ou réélit les administrateurs. Ce CA est tenu pour élire les membres du bureau. Président, vice-président, trésorier, secrétaire. Les membres de bureau de l'Ogec sont renouvelés chaque année, le président peut être élu pour une durée plus longue, jusqu'à trois ans.
 - Courant mars : le CA de mi-année scolaire, qui fait le point à la mi-année de l'exécution des budgets, et met à jour le plan pluriannuel d'investissement, il vote les tarifs des contributions des familles, de la cantine, de la garderie, de l'étude surveillée, de l'internat pour la prochaine année scolaire.
 - Fin juin/début juillet : le CA préparation du budget d'orientation pour l'exercice de la prochaine année scolaire

Si un sujet urgent est à traiter en conseil d'administration, il ne faut pas hésiter à réunir un conseil d'administration avec un seul sujet à l'ordre du jour. Il vaut mieux multiplier les réunions de CA que de laisser le président et le chef d'établissement prendre des décisions tout seul, sans en avoir partagé les enjeux avec l'ensemble des administrateurs.

Le CA de l'Ogec est l'instance de concertation indispensable à la prise de bonne décision. On est toujours meilleur à plusieurs que seul.